



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2023/31

Date d'envoi de la convocation : 22 juin 2023

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 29 mai 2023

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, M. GRANDJEAN, M. SCHWOB, M. LEGAL, M. MICHAUD, M. RANEBI, M. DURAND, Mme COHEN, M. MADER, M. TOUZOT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LAURENT WILCYNski, pouvoir à Mme GIRAUD ; Mme SAVIN, pouvoir à Mme LAMY ; M. SOTHIER, pouvoir à M. ROUVIER ; Mme PIN, pouvoir à M. MICHAUD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme MAGAUD ; Mme MONNIER, pouvoir à M. HELOIRE ; M. FOUGERE, pouvoir à M. LEGAL ; Mme PARENT, pouvoir à M. GRANDJEAN ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ; Mme BAILLON, pouvoir à M. RANEBI ; M. LECLERC, pouvoir à Mme COHEN ; Mme PERRIN, pouvoir à M. MADER ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

Absente : Mme KLINGELSCHMITT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 15

Représentés : 13

Votants : 28

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Bernard MICHAUD est désigné comme secrétaire de séance.

Acquisition d'une parcelle de terrain nu en Proulieu

Rapporteur : Madame MAGAUD

Annexes : plan de bornage (annexe 2), évaluation par France Domaines du 24 mai 2023 (annexe 3).

La société SPECIFIQ'IMMO est propriétaire d'une parcelle de terrain nu, cadastrée AH-18, sise angle rue de Proulieu et route de Massieux à Genay d'une superficie de 311 m².

La Ville de Genay, dans le cadre de sa volonté de maîtrise foncière, a souhaité s'en rendre acquéreur et a entamé des discussions avec le propriétaire qui ont abouti à une proposition à hauteur de 180.000€.

Le service d'évaluation domaniale de France Domaines, consulté sur ce prix prévisionnel d'acquisition, a émis un avis favorable en date du 24 mai 2023 dont copie est jointe en annexe du présent rapport.

Considérant le caractère stratégique de cette parcelle de terrain constructible située dans un secteur de la commune soumis à une forte pression foncière ;

Considérant la volonté de la Ville de conserver des espaces non construits dans ce secteur de hameau, notamment pour limiter la circulation automobile ;

Considérant le souhait de la Ville de réaliser un espace vert accessible au public sur la parcelle concernée ;

Vu l'avis de France Domaines en date du 24 mai 2023 ;

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle de terrain nu cadastrée AH-18, pour un montant de **180.000€** ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition et tout document relatif à celle-ci ;
- **DIT** que les crédits pour cette acquisition sont prévus au BP 2023 de la commune au compte 2111.

VOTE	Pour	22	
	Abstention	0	
	Contre	6	Mme COHEN, M. LECLERC, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT et M. MAUGEIN
<i>Adopté à la majorité</i>			

*Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD*



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 30 juin 2023

- publication sur le site internet de la Ville le 30 juin 2023